



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFETE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

du dossier

de demande d'autorisation de défrichement

déposé par :

**la société DURANCIALIS II représentée par Monsieur Frédéric MARCHAND
concernant la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune de
Châteauneuf-Val-Saint-Donat.**

La demande d'autorisation de défrichement a été soumise à évaluation environnementale. Portant sur une surface inférieure à 10 hectares elle n'est pas soumise à enquête publique. Néanmoins, en application des articles R123-1, L123-19 et R123-46-1 du code de l'environnement, ce dossier est mis à la disposition du public par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Puis accès par les menus suivants :

**Accueil > Publications > Participation du public-environnement > Forêt >
Consultations en cours > DURANCIALIS II - Châteauneuf-Val-Saint-Donat**

Cette consultation se déroule sur une période de 30 jours

du 28/06/2021 au 28/07/2021

Les éléments consultables sont les suivants :

- le formulaire de demande d'autorisation de défrichement,
- les pièces complétant la demande d'autorisation de défrichement dont notamment l'étude d'impact.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations par voie électronique.

A la fin de cette consultation, un bilan de la mise à disposition du public sera effectué. Ce bilan pourra être consulté sur le site internet des services de l'État. Une décision administrative sera délivrée par la préfecture des Alpes de Haute-Provence et sera publiée sur ce même site :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Pour la Préfète et par délégation,

Pour la Directrice Départementale
des Territoires,
Blandine BOEUF
La Cheffe du Service Environnement et Risques

Direction Départementale des Territoires
Avenue Demontzey – CS 10211 – 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : de 9h à 11h30 et l'après-midi sur rendez-vous, du lundi au vendredi
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence